



Rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2018 et du rapport du vérificateur externe.

Tel que l'exige l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), je vous fais rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2018, tel qu'audité par la société de comptables professionnels agréés Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l.

Le rapport financier annuel pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 a été déposé en séance du Conseil le 12 avril 2019.

RAPPORT FINANCIER

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 nous indiquent des revenus de fonctionnement de 4 031 560 \$ ainsi que des revenus d'investissement de 32 715 \$, ce qui a généré des revenus totaux de 4 064 275 \$. Les différentes charges (dépenses) de la Ville ont totalisé 3 943 663 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.) les états financiers indiquent que la Ville a réalisé en 2018 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 120 612 \$.

Au 31 décembre 2018, la Ville possédait un excédent accumulé non affecté de 648 285 \$, dont 56 750 \$ a été affecté en 2019 et une dette totale de 5 884 194 \$.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur dans son rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que, « à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville d'Estérel au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. » Le problème dont on fait mention est résumé ainsi : « La Ville n'a pas comptabilisé, aux 31 décembre 2018 et 2017 à l'état de la situation financière, des paiements de transfert relatifs à un programme d'aide concernant la construction d'immobilisations devant être financées ou non par emprunts pour lesquelles les travaux ont été réalisés. »

Si vous désirez consulter le budget en détail, je vous invite à consulter notre site Internet, en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.villedesterel.com/fr/Les-Services/Administration/>

VILLE D'ESTÉREL

Le Maire,
Joseph Dydzak, B.A. Hons., LL.B., M.B.A.